

80 - Equipements Solaires Thermiques - Attribution de subvention

Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur : La politique de développement durable portée par la Ville de Besançon vers les citoyens s'est caractérisée par l'attribution de subventions pour l'installation d'un chauffe eau solaire et d'un système solaire combiné.

Ce dispositif présente un intérêt particulier auprès des bisontins qui désirent s'engager dans une action environnementale et économique.

Conformément aux délibérations du 6 avril 2006 et du 22 mars 2007, l'attribution d'une subvention est accordée à tout propriétaire ou bailleur (public ou privé) dépositaire d'un projet de mise en oeuvre d'une production d'eau chaude sanitaire et/ou d'eau de chauffage par panneaux solaires thermiques.

Le dispositif proposé permet d'accorder une aide de 300 € ou 400 €, suivant conditions de ressources.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une aide de 5 200 € à la société SAIEMB Logement qui a installé 74 m² de capteurs solaires lui permettant d'assurer une partie du chauffage de 16 pavillons au Vallon du Jour.

La dépense sera imputée sur la ligne de crédit 204.93.204172.003613.30900.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution de cette subvention.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur l'attribution de cette subvention.

M. BODIN, M. SCHAUSS, M. OMOURI, Mme POISSENOT et Mme THIEBAUT n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.